Garde alternée et localisation géographique des parents

Par JeanCharles63

Bonjour,
j'ai une fille de 14 ans en garde alternée (une semaine chacun).
Mon ex-femme veut connaitre ma localisation (vacances, week-end, ...) lorsque je suis avec ma fille mais aussi lorsque je ne suis pas avec elle.
Autant, je comprends qu'elle veuille savoir où se trouve sa fille lorsqu'elle est avec moi, autant, lorsque je n'ai pas ma fille, j'ai du mal à comprendre. Elle considère que je dois être joignable et connaitre ma localisation en cas d'urgence (le téléphone suffit, pas besoin de connaitre l'adresse...).
Elle argumente que c'est légal, mais sans pouvoir m'en fournir la preuve.
Avez-vous connaissance d'une telle disposition?
Merci pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Mis à part si vous changez de domicile, vous n'avez aucune obligation de lui en rendre compte et elle non plus réciproquement .

Après il y a les obligations et les interdictions, mais il y a aussi l'intérêt de l'enfant .

Notamment quand il fait de grands trajets (accidents etc) mais même dans ce cas là, il n'y a pas besoin de préciser une destination qui peut aussi ne pas être précise , même si pour des raisons évidentes de responsabilité, les tiers qui l'accueillent doivent avoir les coordonnées de la mère , eux .

A contrario, l'intérêt de l'enfant n'est pas non plus de calmer les inquiétudes chronophages et pathologiques de la mère en répondant au téléphone à chacun de ses angoisses.

Donc il n'y a peu de règles établies dans ce qui est les affaires familiales puisque c'est l'intérêt de l'enfant qui prime et doit primer dans toutes décisions prises .

Est ce vraiment grave et préjudiciable de lui donner l'adresse ou vous êtes , ou celle ou votre enfant passe ses vacances ?
Ou est ce que le conflit lié à une absence de réponse ne le sera pas plus ?

Questions ouvertes quand on ne connait pas le contexte ...

Par JeanCharles63

Re-bonjour,
je me suis peut-être mal exprimé, mais ce que demande la maman, c'est de savoir où je suis lorsque je n'ai pas ma fille (donc, lorsqu'elle est avec sa mère).
Elle veut savoir où je suis lorsque je suis tout seul.

Par Isadore

Bonjour,

Elle argumente que c'est légal, mais sans pouvoir m'en fournir la preuve.
Et pour cause, elle va pouvoir la chercher longtemps cette preuve !

Le fait d'avoir un enfant commun ne donne pas un droit de contrôle sur la vie de l'autre. Kang a signalé le devoir d'informer l'autre d'un changement de domicile car cela a un impact sur l'exercice de vos droits parentaux respectifs. La loi a donc prévu une obligation.

Elle n'a même moyen d'exiger de savoir où se trouve votre fille quand elle est avec vous. La règle de base est que chaque adulte de ce pays est libre de ses mouvements et de ne pas révéler ses déplacements à des tiers.

J'aurais tendance à vous conseiller de protéger votre vie privée dans ce qui ne concerne pas directement votre fille. Prévenir la mère au moins pour les grands déplacements avec votre fille me semble raisonnable (voyage à l'étranger, vacances à l'autre bout du pays...), mais si vous décidez d'aller passer le week-end chez l'une de vos trois maîtresses ou chez votre nouvel amant, ça ne la regarde pas.

Je rejoins Kang sur l'idée qu'il faut prendre la décision en fonction du meilleur intérêt de votre enfant. Il faut faire la part des choses entre les demandes raisonnables, même juridiquement non obligatoires, et les abus.

Elle considère que je dois être joignable et connaitre ma localisation en cas d'urgence
En cas de vraie urgence, si elle a l'autorité parentale, elle peut prendre toutes les décisions nécessaires. On n'a pas besoin d'une autorisation signée des deux parents pour opérer d'une appendicite ou réduire une fracture.

Est-ce qu'elle même prend la peine de vous informer de ses déplacements ? En d'autres termes, croit-elle réellement à l'existence de son "obligation légale" ?

Par JeanCharles63

Merci pour votre réponse.
Pour donner tout le contexte, cela se passe dans une relation de harcèlement à mon égard et de troubles psychologiques de la maman. Notre fille est souvent "utilisée" à ces fins.
Par exemple, en fin d'année dernière, par 2 fois, elle n'a pas assuré sa garde, sans mon accord, sans raison valable (le jour même de la prise de garde). La première fois, elle venait d'apprendre que j'avais pris une semaine de vacance. J'ai du annuler mes vacances, impossible de récupérer l'argent de la réservation et j'ai gardé ma fille. La seconde fois, j'avais un déplacement professionnel et j'ai du m'organiser à la dernière minute pour faire garder ma fille (Finalement le vol a été annulé et le déplacement avec...). Bien sur, la pension a été maintenue.
Bref, je marche sur des oeufs avec toutes ces "obligations légales" et je ne souhaite pas non plus déplacer les problèmes sur le terrain juridique pour préserver ma fille. Mais je sens que cela va devenir inévitable.
Et pour répondre à la question initiale, non elle ne m'informe pas de sa localisation et ça ne m'intéresse pas du tout.
Merci pour vos précieux conseils!

Par Isadore

Bonjour,

Par exemple, en fin d'année dernière, par 2 fois, elle n'a pas assuré sa garde, sans mon accord, sans raison valable (le jour même de la prise de garde).
Ça c'est légal, chaque parent en résidence alternée est libre de renoncer à son droit d'hébergement sans l'accord de l'autre.

La résidence alternée ne peut fonctionner que si les deux parents s'entendent correctement.

Si c'est le genre à prendre le bras quand vous tendez la main... il vaut mieux éviter d'alimenter la machine.

Vu ce que vous décrivez, je vous conseille un point avec votre avocat. Pas forcément dans le but de lancer une procédure immédiatement, mais pour mettre au point une stratégie pour vous protéger et étudier vos options.

La résidence alternée risque d'être remise en question dans les prochains mois ou les prochaines années.

Par JeanCharles63

Bonjour,
Je suis étonné de la phrase:
Ça c'est légal, chaque parent en résidence alternée est libre de renoncer à son droit d'hébergement sans l'accord de l'autre
Si je comprends bien, elle peut dire le jour même du changement de garde qu'elle ne souhaite finalement pas récupérer

notre fille et me la laisser? Non pas que ça me déplaise, mais en terme d'organisation, c'est très compliqué. Je me déplace de temps en temps pour le travail et me retrouver dans une telle situation le jour j, c'est ingérable.

On est bien dans l'image du bras et de la main que vous évoquez.

Merci pour vos conseils.

Par kang74

je me suis peut-être mal exprimé, mais ce que demande la maman, c'est de savoir où je suis lorsque je n'ai pas ma fille (donc, lorsqu'elle est avec sa mère).

Ah oui, c'était pas clair du tout ...

Ben vous lui rappelez que vos relations et communication ne doivent être qu'en rapport avec votre fille donc que votre vie privée ne la regarde pas .
Bon vu la communication , communication écrite à favoriser , elle vous appelle , vous la sollicitez par mail et vous répondez ... à tête reposée .

Si la mère n'assure pas la garde alternée,il faut le faire valoir en demandant la garde principale de votre fille .
Y a pas 36 alternatives en fait car oui, elle n'a pas de simple droit en GA mais personne ne peut obliger un parent à s'occuper de son enfant .
On peut juste adapter leurs droits dans l'interet de l'enfant à savoir son planning de la semaine, et à ne pas se retrouver tout seule car pas de mode de garde .